

EXIM BANK DJIBOUTI SA

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 071 088 400

13 Place Lagarde

BP 4455 Djibouti

**Rapport Général, Rapport Spécial &
Attestation du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31/12/2021**



L'Esprit d'Entreprendre

Groupe d'expertise comptable

Félix EMOK N'DOLO

Félix EMOK N'DOLO

Diplômé d'Etudes Supérieures de Banques
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes Inscrit

Agréé près la Cour d'Appel d'Amiens (France)
Agréé près la Cour d'Appel de Djibouti

4, Rue de Bruxelles
B.P. 2523, Djibouti
République de Djibouti
Tél. : 00.253.21.35.03.75 / 21.35.24.48

NIF : 1184803

e-mail : f.emokndolo@groupechd.fr
e-mail : chd.djibouti@groupechd.fr

EXIM BANK DJIBOUTI S.A.
Société Anonyme au capital de 1 071 000 000 FDJ
13, Place Lagarde

--
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ÉTATS FINANCIERS
Exercice clos le 31/12/2021

À

L'Assemblée Générale des actionnaires de la société EXIM BANK DJIBOUTI S.A

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Actionnaire Unique, nous avons effectué l'audit des États financiers de la société EXIM BANK DJIBOUTI S.A relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les États financiers sont, au regard des règles et principes comptables applicables à Djibouti réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société EXIM BANK DJIBOUTI S.A à la fin de cet exercice.



Djibouti – Lyon – Paris – Soissons – Bourges – Cambrai – Clermont Ferrand
Orléans – Reims – Valenciennes – Vichy – Yaoundé



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué l'audit des États financiers d'EXIM BANK DJIBOUTI S.A qui comprennent le bilan au 31/12/2021, le compte de résultat les notes aux États financiers et autres informations complémentaires relatives aux États financiers pour l'exercice clos à cette date selon les normes internationales d'audit applicables en la circonstance. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des États financiers » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 31/12/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, dans le cadre des normes professionnelles, nous avons entrepris les contrôles suivants en liens avec les circonstances:

- Vérifier les procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard, notamment en matière de suivi et d'évaluation de ses actifs et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre,
- Prendre connaissance des procédures de comptabilisation et de contrôle des revenus des opérations de crédits avec moratoires,
- Vérifier Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise,
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance d'entreprise relatives aux États financiers.

Il appartient à la direction d'établir des États financiers présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables de Djibouti ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de États financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des États financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces états, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les États financiers ont été arrêtés par la Direction.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des États financiers

Il nous appartient d'établir un rapport sur les États financiers. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les États financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des États financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par la pratique professionnelle et la règle de non immiscions dans la gestion, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'audit applicables et aux dispositions légales applicables à Djibouti, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les États financiers des informations données dans le rapport de gestion de la Direction et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les États financiers. En revanche certaines informations prévues en annexe du rapport de gestion n'étaient pas disponibles à la date ce rapport.

Fait à Djibouti, le 06/03/2022

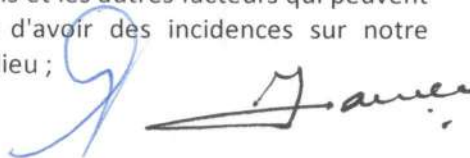
Félix EMOK N'DOLO
Cabinet Félix EMOK N'DOLO
Commissaire aux Comptes Inscrit

ANNEXE AU RAPPORT GENERAL PORTANT RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne de la Banque afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers, et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;



EXIM BANK (DJIBOUTI) SA
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

BILAN

Devise : FDJ

ACTIF	Note	31.12.2021	31.12.2020
Valeur en caisse, Banque centrale et institutions financières	3	18 649 456 650	14 281 070 563
Créances sur la clientèle	4	17 901 154 558	10 104 457 380
Autre actif	5	573 502 329	455 220 041
Immobilisations incorporelles	6	500 140 104	604 135 112
Immobilisations corporelles	7	599 155 533	466 056 857
TOTAL ACTIF		38 223 409 175	25 910 939 953
Passif :			
Dépôts de la clientèle	8	31 784 127 304	22 839 532 548
Dépôts des institutions financières	9	3 297 575 525	334 708 477
Autres passifs	10	589 000 871	348 136 674
Emprunt subordonné	26	81 217 583	331 271 944
Sous-total		35 751 921 283	23 853 649 643
Capital souscrit	11	1 071 088 400	1 071 088 400
Reserve Légale		45 296 390	31 130 094
Résultat de l'exercice		556 374 382	283 325 933
Report à nouveau		798 728 720	671 745 883
Total des fonds propres		2 471 487 892	2 057 290 310
TOTAL PASSIF		38 223 409 175	25 910 939 953




Les notes 1 à 25 ci-dessous font partie intégrante de ces états financiers.
 Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la réunion tenue le 24 février 2022 et recommandés à l'Assemblée Générale pour approbation.

EXIM BANK (DJIBOUTI) SA
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

COMPTE DE RESULTAT

		Devise : FDJ	
Compte de résultat	NOTE	31.12.2021	31.12.2020
Revenu			
Intérêts et produits assimilés	13	1 286 703 293	942 197 120
Intérêts et charges assimilés	14	88 466 394	122 242 807
Revenu Net		1 198 236 899	819 954 313
Divers commissions	15	453 738 975	336 289 419
Commission & frais et charge payées	16	1 990 113	7 888 892
Prime d'émission des titres	17	2 531 397	(13 469 797)
Gains d'échange	18	181 500 204	157 095 168
Produit net bancaire		1 834 017 362	1 291 980 211
Reprise sur provisions créances douteuses		1 350 048	35 079 800
Reprise sur provision pour charge			9 604 867
Provision sur les créances douteuses		3 659 581	761 416
Perte sur créances Irrecouvrables			873 920
Produit net après reprise		1 831 707 829	1 335 029 542
CHARGE D'EXPLOITATION			
Dotations aux amortissements et aux provisions	6&7	195 687 220	107 853 671
Charges de personnel		510 807 678	446 186 125
Charges générales d'exploitation	19	383 488 832	403 221 835
Total charges d'Exploitation		1 089 983 730	957 261 631
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		741 724 099	377 767 911
Provisions pour impôt		185 349 717	94 441 978
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		556 374 382	283 325 933

Les notes 1 à 25 ci-dessous font partie intégrante de ces états financiers.
Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de la réunion tenue le 24 février 2022 et recommandés à l'Assemblée Générale pour approbation.

EXIM BANK (DJIBOUTI) SA
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

HORS BILAN

Devise : FDJ

Hors Bilan	NOTE	31.12.2021	31.12.2020
Garanties bancaires	20	802 989 969	457 267 207
Lettre de crédit		3 120 897 486	52 401 392
Total		3 923 887 455	509 668 599



EXIM BANK (DJIBOUTI) SA
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Devise : FDJ

Tableau de trésorerie	NOTES	31.12.2021	31.12.2020
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Résultat de l'exercice		556 374 382	283 325 933
Dotations aux amortissements et aux provisions- corporelle	7	52 374 188	31 178 524
Provision et ajustement sur le créance douteuses		21 860 911	17 071 201
Dotations aux amortissements et aux provisions- incorporelle	6	143 313 032	76 675 147
Variation des activités d'exploitation avec fonds de roulements		773 922 513	408 250 805
Diminution (Augmentation) des créances sur la clientèle		(7 796 697 178)	(3 882 884 349)
Augmentation des dépôts (clientèle & institution financière)		11 271 519 329	(1 321 315 298)
Augmentation des autres actifs		276 777 834	86 569 707
Augmentation des autres passifs		240 864 196	147 561 184
Variation des fonds de roulements		3 992 464 181	(4 970 068 756)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	a	4 766 386 694	(4 561 817 951)
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	6&7	(398 000 606)	(956 837 380)
Flux de la trésorerie net provenant des activités d'investissement	b	(398 000 606)	(956 837 380)
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Païement de dividende			
Flux de la trésorerie net provenant de financement	c		
Variation nette de la trésorerie	a+b+c	4 368 386 088	(5 518 655 331)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		14 281 070 563	19 799 725 894
Trésorerie a la clôture de l'exercice		18 649 456 651	14 281 070 563




EXIM BANK (DJIBOUTI) SA
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Devise : FDJ

Période	Capital	Rapport a nouveau	Total
Au 1er Janvier 2020	1 071 088 400	778 378 483	1 849 466 883
Paiement de dividende		106 632 600	106 632 600
Réserve légal		31 130 094	31 130 094
Résultat de l'exercice		283 325 933	283 325 933
Au 31 Décembre 2020	1 071 088 400	986 201 910	2 057 290 310
Au 1er Janvier 2021	1 071 088 400	940 905 520	2 011 993 920
Paiement de dividende		142 176 800	142 176 800
Réserve légal		45 296 390	45 296 390
Résultat de l'exercice		556 374 382	556 374 382
Au 31 Décembre 2021	1 071 088 400	1 400 399 492	2 471 487 892